

ne puissent retirer qu'un bénéfice raisonnable, prêts à diminuer leurs prix considérablement, pourvu qu'on leur assure un prix raisonnable. Mais s'ils prévoient que, dans deux, trois ou quatre ans, le prix descendra à 50 ou 60 cents le boisseau, vous ne pouvez les blâmer d'essayer d'écouler leurs produits à un prix plus élevé.

S'il était possible de faire des arrangements par lesquels on autoriserait certaines personnes à fixer le prix que les minotiers et les acheteurs d'outre-mer devront donner du blé, nous pourrions aussi déterminer le prix que les minotiers pourront exiger du peuple pour leur farine. Si nous pouvons procurer le blé aux minotiers à un prix moins élevé, il semble juste qu'eux-mêmes, en retour, se contentassent de profits moindres. Les minoteries les plus importantes de ce pays déclareraient rapporter de jolis dividendes au temps, qui fut bien long, où nos cultivateurs, à ma connaissance, vendaient leurs produits à des prix très peu rémunérateurs.

Les minotiers ont fait de jolis bénéfices, et je crois qu'ils doivent être satisfaits des profits que leur ont rapportés leurs placements. N'importe quelle grande compagnie devrait se contenter de 6 ou 7 p. 100 en des temps comme ceux que nous traversons, et l'on devrait faire quelque chose dans ce sens. Dans un pays comme celui-ci, qui a une grande superficie et où il faut tenir compte des moyens de transport, on ne peut s'attendre à ce que les profits soient réduits au point qu'ils le sont ailleurs où le minotier et le consommateur ne sont pas séparés par de longues distances. Un minotier de Winnipeg, de Keewatin ou de Montréal, par exemple, est obligé d'expédier sa farine à 1,000 ou 1,500 milles avant d'atteindre le consommateur, tandis qu'en Angleterre il trouve le consommateur à quelques mètres de chez lui. De plus, en Angleterre, on trouve dans un petit circuit un grand nombre de consommateurs, tandis que, en Canada, ils sont distribués sur une vaste superficie.

Nous ne pouvons donc exiger en Canada que la marge soit aussi restreinte qu'en Angleterre, mais je crois que l'opinion est répandue partout en ce pays que cette marge pourrait être réduite sans ruiner les minotiers, et je voudrais que l'on prit les moyens de la réduire autant que possible.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: C'est exactement ce que nous faisons. La commission de contrôle des grains s'est transportée à Toronto, et a rencontré, samedi, le contrôleur de l'alimentation. Les pouvoirs de la Commission ne s'appliquant qu'au grain et ne va pas plus loin, mais il

[M. Wright.]

est très important qu'elle s'entende avec le contrôleur de l'alimentation et que tous travaillent à l'unisson.

C'est ce que nous voulons faire. Le travail de la réglementation du prix des denrées et de rendre tout le monde heureux est confié à M. Hanna.

L'hon. M. OLIVER: De quel ministère le contrôleur de l'alimentation reçoit-il ses instructions?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Du premier ministre.

M. LAPOINTE (Montréal): Je crois avoir entendu l'honorable député de Muskoka (M. Wright) dire qu'on pourrait peut-être faire quelque chose. C'est absolument mon avis. Nous sommes ici à écouter des arguments au sujet du blé et du grain, ce qui concerne surtout les producteurs de grain de l'Ouest. Nous les laissons faire comme ils l'entendent. Je suis de l'avis de mon honorable ami qu'on devrait s'occuper de la question.

Nous entendons souvent dire que le cultivateur ne fait pas d'argent, mais je prie la Chambre de ne pas oublier que si les bénéfices des cultivateurs sont nuls ceux de l'entremetteur doivent être considérables, parce que le consommateur de Montréal paie cher. Cela ne souffre pas de doute. Quand le contrôleur de l'alimentation nous dit que nous ne devrions pas manger telle quantité de pain blanc, etc., je crois qu'il est grandement temps d'agir. Le prix du pain et celui de la farine montent, et cependant on ne fait rien, excepté parler politique. Je voudrais que l'on fit quelque chose de pratique et je crois que le ministre du Commerce, qui est un homme aux idées larges et plein d'énergie, devrait songer aux villes, et surtout à la ville de Montréal et à celle de Toronto.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Que veut de plus notre collègue? La ville de Montréal n'a-t-elle pas un maire?

M. LAPOINTE (Montréal): Sans doute, et Toronto aussi. Mais ce n'est pas un argument que de dire: Laissez faire le maire. En tout cas, je vais prendre au mot le ministre du Commerce. S'il veut laisser faire le maire de Montréal, nous aurons de la farine et du pain à bon marché.

M. GLASS: Je suis sûr que tout le monde partagera l'opinion que le député de Muskoka (M. Wright) a exprimée dans ses remarques concernant le devoir du Gouvernement et la nécessité d'avoir la haute main sur les minotiers, de façon à ce qu'ils